



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4826^e séance

Mardi 16 septembre 2003, à 10 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Maqueira
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Pakistan	M. Mahmood
	République arabe syrienne	M. Mekdad

Ordre du jour

La situation au Libéria

Rapport sur le Libéria présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité
(S/2003/875)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Rapport sur le Libéria présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2003/875)

Le Président (parle en anglais) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jacques Klein, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Klein à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Libéria, document S/2003/875.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jacques Klein, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria. Je lui donne la parole.

M. Klein : C'est un honneur pour moi que de présenter aujourd'hui le premier rapport du Secrétaire général en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies au Libéria.

Au moment où la communauté internationale examine de près le rôle joué et les résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des conflits de par le monde, j'espère que la situation qui prévaut au Libéria continuera à mobiliser une attention et un engagement soutenus sur le plan international. C'est dans cet esprit, et sous réserve d'être approuvées par les membres du Conseil, que les recommandations

contenues dans le présent rapport, en vue notamment de la mise en place d'une mission des Nations Unies au Libéria, ont été formulées.

(l'orateur poursuit en anglais)

La vaste crise humanitaire et politique qui sévit au Libéria appelle une intervention immédiate. Des milliers de citoyens libériens n'ont pas accès aux besoins essentiels à la vie : abri, eau, nourriture, voire soins médicaux de base. Leurs souffrances rappellent ce que disent les écritures : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-Tu abandonné? » Depuis les 12 dernières années, ils vivent dans les limbes infernaux, subissant le joug des seigneurs de la guerre et des despotes, exploités par des groupes criminels, sans aide ou secours en vue. Leur vie et leur pays sont retenus en otage par des bandits drogués et armés, qui détruisent l'État et plongent la région dans le chaos. Les ravages causés par les idéologies politiques et criminelles égocentristes ont propagé le conflit au-delà des frontières libériennes, engendrant d'immenses souffrances et le chaos dans les États voisins.

Il est difficile d'évaluer l'impact psychologique de ces crimes contre la justice et l'humanité. La question devient encore plus complexe dès qu'on l'envisage comme quelque chose qu'une nation a absorbé au plus profond d'elle-même, comme une sorte de virus qui, par différents canaux, a infecté tout le corps politique. Résultats : un effroyable gâchis économique; la mort prématurée d'une fraction non négligeable de la population; une terreur et des souffrances dont l'ampleur n'est que partiellement concevable et estimable; et la prise de conscience collective de la nation qu'elle a été témoin de crimes incommensurables.

Voici l'héritage effrayant qui sera légué aux générations futures : la vie n'a plus de valeur; il n'y a rien qui soit absolument sécurisé ou sûr; les actes d'injustice et de violence sont courants dans la vie quotidienne; et la crainte demeure de voir une guerre bientôt éclater. Les faits, bien que révoltants, sont vite oubliés dans notre monde trop souvent axé sur le temps. Bernard Shaw a écrit que le plus grave péché contre son prochain n'est pas d'éprouver de la haine, mais de l'indifférence à son égard. Telle est l'essence de l'humanité.

Les personnes bonnes et décentes du Libéria, et elles sont légions, méritent mieux de notre part. Le Libéria est l'un des Membres fondateurs de

l'Organisation des Nations Unies. Il a pris une part décisive et cruciale à la lutte contre le fascisme.

Roberts Field a été construit comme entrepôt pour le transit des avions alliés vers l'Europe. Le Libéria produisait également la majorité du caoutchouc de monde libre qui a assuré la victoire alliée après la destruction des plantations de l'Asie du Sud-Est. Lorsque le Libéria a été sollicité pour l'aide, il a joué son rôle. Ne mérite-t-il pas autant aujourd'hui, alors qu'il a besoin de notre aide?

Le Libéria n'est même pas énuméré dans l'index de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Soixante-quinze pour cent de ses citoyens vivent au-dessous du seuil de pauvreté, le taux de chômage atteint 85 %, le taux d'alphabétisation est de 38 %, 50 % de la population a moins de 15 ans et il y a 70 % des belligérants qui sont des enfants soldats, forcés, psychologiquement traumatisés, manipulés et exploités par des chefs militaires autoproclamés. Il existe un phénomène qui n'existe nulle part ailleurs dans le monde : la population la plus jeune est beaucoup moins instruite que ses parents.

Nous avons l'obligation de contribuer à mettre fin à ce cycle de brutalité, de violence, de corruption et d'instabilité, qui détruit le tissu social de la société, déborde sur les frontières du Libéria et affecte profondément toute la région. Cet effort exigera des solutions radicales et audacieuses. Le Libéria et la région doivent être stabilisés et intégrés dans un cadre africain plus large où il pourra recevoir l'appui politique, les encouragements et l'encadrement qui lui permettent de devenir un membre stable et autonome de l'Afrique et de la communauté internationale.

Les premières mesures ont déjà été prises. Nous devons rendre un hommage particulier au courage et au sérieux du Président Obasango du Nigéria, au Ministre des affaires étrangères du Nigéria et au Général Abubakar et son personnel qui ont appuyé les récents pourparlers de paix au Ghana. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a joué un rôle majeur en créant les conditions de paix au Libéria. Grâce à une action politique concertée et à l'engagement des troupes, la CEDEAO souligne son importance et son énergie en tant qu'organisation régionale attachée à la paix, à la stabilité et au développement de l'Afrique de l'Ouest.

Pour consolider les efforts de la CEDEAO, la communauté internationale doit prendre aujourd'hui un engagement ferme à l'égard du Libéria, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion jusqu'à la création d'un environnement sûr pour le retour des réfugiés, à la prise en charge des questions d'ordre public, des questions de parité des sexes et des activités criminelles transfrontalières. S'ils aboutissent, ces efforts transformeront le Libéria d'un État en échec et en guerre avec lui-même en pays en paix.

En dépit de la multitude des défis auxquels nous faisons face, il existe des raisons d'espérer. Des progrès peuvent être faits, mais ils seront ardues, coûteux et parfois frustrants. Alors que l'on sollicite l'attention et les ressources de la communauté internationale, il est nécessaire d'envisager les prochaines étapes, non seulement au Libéria, mais également dans le contexte de la région, sur la base d'une analyse objective.

Nous ne pouvons hésiter et être bloqués dès le début de cette entreprise comme nous l'avons été en Sierra Leone. La communauté internationale doit être prête à mobiliser les ressources et le personnel nécessaires pour aider le peuple libérien à reconstruire son pays. Et si la communauté internationale doit fournir les ressources, cela doit se faire en partenariat avec les citoyens de ce pays car ils ont la responsabilité ultime de mettre fin au conflit et d'assurer la reconstruction de leur pays.

Un élément majeur du processus de réconciliation et de reconstruction est le fait de traduire en justice les auteurs de violations du droit international; sans justice, il ne peut y avoir de réconciliation; sans justice, ceux qui pensent qu'ils peuvent agir en toute impunité seront tentés de le faire de nouveau; sans justice, le Libéria ne pourra pas tourner cette page sombre et se tourner vers un avenir plus prospère. En fin de compte, si le coupable n'est pas puni, l'innocent ne pourra être absous.

Entre le 24 et le 29 août, j'ai rencontré les Présidents de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone, le Premier Ministre de Guinée, les membres de la communauté diplomatique, le Commandant des forces françaises en Côte d'Ivoire, le Procureur de la Cour spéciale pour la Sierra Leone et mes collègues des missions des Nations Unies sur le terrain.

Le 1er septembre, j'ai rencontré le Président du Nigéria et son Ministre des affaires étrangères. Au

cours de mes rencontres, ils ont tous promis leur appui et leur pleine coopération avec la Mission des Nations Unies au Libéria et souligné la nécessité d'une coopération régionale. Cette coopération est vitale pour la réussite des efforts des Nations Unies au Libéria et dans la région.

Je vais à présent traiter de la tâche qui incombera à la MINUL. Le rapport du Secrétaire général, soumis aux membres du Conseil, précise les éléments clefs nécessaires pour la réalisation du mandat de cette mission.

Je dois rendre hommage au déploiement rapide de la Mission militaire de la CEDEAO (ECOMIL) au Libéria et saisir cette occasion pour saluer les contingents du Nigéria, de la Guinée-Bissau, du Sénégal, du Mali, du Ghana, du Bénin et du Togo dans cette situation très difficile à laquelle ils ont dû initialement faire face. Après le déploiement de l'ECOMIL et avec l'appui des États-Unis, la stabilité a commencé à être rétablie à Monrovia et dans ses environs, mais il reste beaucoup à faire.

La force multinationale qui se trouve actuellement au Libéria, avec l'accord du Conseil, sera remplacée par une force des Nations Unies le 1er octobre, si le Conseil approuve le mandat. La force des Nations Unies doit être crédible, bien formée et bien équipée. Sa direction doit avoir des objectifs clairs, être impartiale, expérimentée et professionnelle. En l'absence de ces éléments, la mission sera en danger. Les troupes devront assurer des tâches extrêmement difficiles – non seulement le fait d'assurer la sécurité dans la capitale et les grandes villes, mais également le fait que les combattants respectent l'Accord de paix, la surveillance des frontières de l'État, la mise en place de sites pour le désarmement, la supervision de la démobilisation et le fait d'assurer un environnement sûr pour toute la population libérienne. De ce fait, des forces bien dirigées, bien formées et bien équipées peuvent faire la différence entre le succès et l'échec, la paix et le chaos.

L'un des défis majeurs auxquels nous devons faire face sera le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de tous les anciens combattants. L'expérience des Nations Unies au Libéria, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Mozambique devrait servir. Premièrement, il ne peut y avoir de désarmement et de démobilisation sans intégration et réinsertion dans

la société. Il faut donc insister sur un financement suffisant pour le programme qui doit comprendre le maintien des sites de cantonnement, l'appui aux ex-combattants et à leur famille durant le processus et la fourniture d'autres moyens de formation professionnelle, d'emploi et d'études.

À cet égard, une attention particulière doit être accordée aux enfants ex-combattants qui ont de plus grandes difficultés à réintégrer la société civile et qui auront besoin d'une assistance particulière, dans le respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. L'aide portera sur la réunification de la famille, avec une assistance médicale, technique et autre facilitée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres institutions chargées de la protection des enfants jusqu'à ce qu'ils puissent être réintégrés en toute sécurité dans la société civile. Les ex-combattantes font également face à des difficultés et elles ont besoin d'un traitement médical spécialisé, de formation et de conseils. Un traitement médical de tous les anciens combattants est vital. Ceux présentant des handicaps physiques devront être aidés en priorité.

Il faut également noter que la plupart des ex-combattants n'ont jamais fini des études ni acquis le savoir-faire nécessaire pour vivre dans un environnement économique compétitif. Sans la perspective de participer à la vie économique du pays, la plupart des ex-combattants retourneront aux activités criminelles pour pouvoir vivre. Il est vital que des programmes soit créés pour que ces anciens combattants aient une chance d'emploi ou des possibilités d'études s'ils veulent se trouver réintégrés pacifiquement au sein de leur société.

L'un des critères permettant d'évaluer le succès de la MINUL sera sa contribution à réformer et restructurer le système judiciaire et pénal pour mieux refléter les communautés concernées et assurer la confiance aux rapatriés. J'accorde une priorité majeure à ce processus. Dans tous ces efforts, nous aurons à coeur d'assurer que l'action de la police réponde aux normes internationales en la matière et des droits de l'homme. Cela exige la coïmplantation des officiers de police civile avec la police locale aux fins de suivi et d'encadrement. Mais la clef à une réforme de police durable est la formation professionnelle. Nous élaborerons des programmes essentiels de dignité de la personne et des cours de transition ainsi que des cours de base et spécialisés en matière de gestion, d'activités

de police au plan communautaire, d'armes à feu et de formation concernant la circulation. Nous chercherons à créer une infrastructure éducative efficace en une année afin que la police locale puisse devenir autonome dans ses programmes de formation, libérant ainsi nos ressources pour le programme plus approfondi de coïmplantation.

Nous travaillerons également pour qu'objectivement, le système judiciaire, rendu inefficace du fait d'actes d'intimidation politique et du manque de ressources, soit restructuré. Comme je l'ai souvent dit, si la réforme de la police ne s'accompagne pas d'une réforme judiciaire, une telle action sera peu fructueuse.

Il s'agit d'un enseignement amer tiré de mes deux dernières missions. Ceux qui se voient confier ces programmes ainsi que le nouveau processus de révision judiciaire doivent être des professionnels compétents ayant toute la confiance de la communauté judiciaire locale. La gestion globale de la réforme et de la révision judiciaires demeure la responsabilité du Gouvernement national de transition du Libéria, avec une assistance fournie par des organisations internationales d'experts sous la direction de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire des connaissances et des ressources du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce n'est qu'une fois que les citoyens sauront et croiront que les tribunaux sont véritablement indépendants, qu'ils prennent des décisions exécutoires et qu'ils comptent sur une force de police efficace et formée aux normes internationales concernant le maintien de l'ordre et les droits de l'homme, que la primauté du droit pourra être garantie.

La MINUL, en partenariat avec le Gouvernement national, apportera une aide importante dans les domaines liés au système carcéral et concentrera ses efforts sur la réforme des prisons, la formation et le développement du personnel pénitentiaire. Ceci comprendra tout naturellement des fonctions de surveillance afin de veiller à ce que les normes internationales en matière de droits de l'homme soient protégées et enracinées.

Une équipe d'experts des systèmes correctionnels fournira une aide, des conseils et un appui au personnel pénitentiaire des institutions régionales et centrales, y compris l'administration, les ressources humaines, les finances et le Ministère de la justice. Comme pour la

réforme policière, la réforme pénitentiaire impliquera une co-installation et une co-surveillance dans les prisons et aux sièges avec leurs homologues nationaux. Il sera aussi nécessaire et fondamental pour la réforme et le développement du système carcéral de rétablir la capacité nationale de formation.

La réforme du système de justice pénale ne sera pas bon marché. Pour atteindre les objectifs, le financement des institutions civiles est crucial. En conséquence, si le Conseil approuve ce mandat, je propose de convoquer une conférence des donateurs potentiels et de rechercher l'assistance internationale pour assurer la réforme et le développement des institutions civiles. Ces activités comprendront des tâches allant de la formation de base des fonctionnaires à la fourniture de l'équipement et des infrastructures essentiels. J'ai également l'intention de demander des fonds pour payer les émoluments des fonctionnaires pendant la période intérimaire et jusqu'au moment où le Gouvernement libérien pourra obtenir les revenus permettant de soutenir ses activités. Le paiement rapide des émoluments est un élément essentiel pour assurer le professionnalisme et décourager les employés publics de recevoir des pots-de-vin pour compléter leurs revenus.

J'ai été le témoin direct de la catastrophe humanitaire causée par le conflit au Libéria, touchant non seulement les Libériens mais aussi les réfugiés venus de Sierra Leone et de Côte d'Ivoire.

Je puis dire également que les programmes d'urgence commencent à refaire surface pour aider à résoudre la crise. Comme cela est dit dans le rapport du Secrétaire général (S/2003/875), Mme Carolyn McAskie, Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence et Envoyée humanitaire, a ramené l'équipe de pays des Nations Unies à Monrovia, et les organisations non gouvernementales ainsi que la Croix-Rouge effectuent des interventions d'urgence, en particulier dans les secteurs de l'alimentation, de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et de la protection. Les institutions désormais engagées dans ces efforts comprennent le Programme alimentaire mondial (PAM) et ses partenaires, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres institutions intervenant dans le domaine de la santé. Bien entendu, le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont repris leurs opérations et aident les réfugiés de Sierra Leone et de Côte d'Ivoire à retourner dans leur lieu d'origine.

De plus, des organismes humanitaires ont commencé à transférer les personnes déplacées à Monrovia vers les camps de Montserrado County, le 11 septembre. Plusieurs milliers de personnes déplacées vivant dans des centres provisoires vont recevoir une aide pour retourner dans leurs camps d'origine, où elles continueront à obtenir assistance et protection. La priorité est donnée aux personnes déplacées occupant des bâtiments scolaires afin de permettre aux enfants de reprendre le chemin de l'école à la mi-octobre.

Ces dernières semaines, le Coordonnateur spécial pour l'assistance humanitaire, M. Ross Mountain, et moi-même avons engagé des négociations avec les autorités des pays voisins, ainsi qu'avec les parties libériennes, pour garantir leur coopération et faciliter les opérations humanitaires transfrontalières dirigées vers diverses zones du Libéria. Le 12 septembre, une équipe interinstitutions composée de 15 membres et comprenant les institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales a entrepris une mission de trois jours à Harper, à la frontière sud de la Sierra Leone. La mission, qui s'est effectuée par bateau, a tracé la route à suivre pour la reprise des opérations de secours dans la zone et pour le lancement d'initiatives transfrontalières, en particulier à l'intention des réfugiés situés du côté sierra-léonais de la frontière.

Si l'on veut garantir une réponse efficace et coordonnée à l'assistance humanitaire, un financement approprié est crucial. À ce jour, les donateurs se sont montrés généreux et ont fourni des ressources pour lancer des activités d'urgence, mais il en faut davantage pour assurer la durabilité de tous ces programmes. Je suis particulièrement heureux qu'un appel global interinstitutions pour 2004 soit lancé à la fin de l'année.

En résumé, un programme humanitaire bien planifié, bien coordonné et bien financé est essentiel pour permettre un développement et une paix durables au Libéria et pour donner à ses citoyens l'espoir en un avenir meilleur. Le processus de paix ne mérite pas moins.

Je voudrais maintenant aborder la question des droits de l'homme. La MINUL, en tant que mission intégrée, va encourager et coordonner les efforts internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme au Libéria. Je vais donner la priorité à l'amélioration de la situation des droits de l'homme et à la protection des civils, en particulier les femmes et les enfants. J'assure le Conseil de sécurité que la protection des droits de l'homme comprendra le suivi et des rapports publics sur la situation qui prévaut à cet égard.

(l'orateur poursuit en français)

L'avenir du Libéria et de son peuple se trouve à présent entre les mains des membres du Conseil. Le rôle et les objectifs que je viens de présenter pour une mission de l'Organisation des Nations Unies au Libéria requièrent une mise à disposition des ressources adéquates et l'expression d'un soutien continu de la part du Conseil de sécurité. Si nous voulons le succès de cette mission, il est impératif que les États Membres fassent montre de leur volonté de nous octroyer le mandat et les ressources nécessaires pour réaliser nos objectifs. Dans le même temps, il est essentiel que le peuple du Libéria reconnaisse et accepte sa responsabilité première dans le développement de sa nation. Cette opération se doit d'être un réel partenariat qui permettra au Libéria de s'engager dans la bonne voie et de faire en sorte que plus jamais ses habitants ne soient la victime des seigneurs de la guerre et que son territoire cesse d'être un refuge pour ceux qui cherchent à déstabiliser la région.

(l'orateur reprend en anglais)

Le peuple libérien mérite mieux. La communauté internationale, en partenariat avec le Libéria, doit être à la hauteur du défi. Comme mon compatriote alsacien, Albert Schweitzer, l'a écrit il y a de nombreuses années :

« Nous ne sommes pas libres de décider si nous ferons ou non ce qui est juste en Afrique; une dette pèse sur nous. Le bien que nous faisons est un acte non de charité mais de réparation. Et quand nous aurons fait tout ce qui est en notre pouvoir, nous n'aurons réparé qu'une petite partie des fautes commises. »

En résumé, nous sommes en train de constituer un groupe remarquable composé de membres du personnel de l'ONU, de fonctionnaires internationaux

et d'une force militaire crédible. Si le Conseil nous donne le mandat et les outils, je puis vous assurer que nous ferons ce qui est juste et bon.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Klein pour son excellent exposé qui vient compléter le rapport du Secrétaire général.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officieuses.

La séance est levée à 11 h 10.